

Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 MARS 2016

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le quatorze mars deux mille seize à 14h00 à la Communauté d'agglomération 500 Place des Champs Elysées – BP 62 – Courcouronnes – 91054 Evry Cedex, Salle des Assemblées, sous la Présidence de :

- M. Jean-Pierre BECHTER, Président de la délégation spéciale : délibération n°1
- M. Bernard BAILLY, doyen de l'assemblée : délibération n°2
- M. Francis CHOUAT, Président élu : délibérations n°3 à 73.

Etaient présents :

Commune d'Evry :

M. Francis CHOUAT, Mme Elodie FRANÇOIS, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI, Mme Najwa EL HAÏTE, M. Jacques LONGUET, Mme Florence BELLAMY, M. Ronan FLEURY, Mme Danielle VALERO, M. Joseph NOUVELLON, Mme Widad ALLOUCHY, Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ, Mme Nathalie BAUSIVOIR, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, M. Damanguere Redanga N'GAIBONA, Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Bruno PIRIOU, M. Jérôme BREZILLON.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, Mme Fatiha BENSALAM, M. Dominique CAROTINE, M. Alain BRIARD, M. Maurice POLLET, M. Hervé KITEBA SIMO.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, Mme Claire TAWAB, Mme Claire RENKLICAY, M. Pascal TROADEC, Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCECA, M. Ange BALZANO, Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles ALAPETITE, Mme Marie-Martine SALLES, Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, Mme Marilyn HUMPHREY, Mme Dorothée MOUREAUX.

Commune de Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET, Mme Laurence HEQUET, M. Jean CARON.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT, M. Vincent LORRIERE.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, M. Arnaud BARROUX.

Commune de Lisses :

M. Thierry LAFON.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RÉTHORÉ.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune Le Coudray-Montceaux :

M. François GROS.

Commune d'Etiolles :

M. Philippe JUMELLE.

Commune de Tigery :

M. Jean CROSNIER.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Absents excusés représentés :

Commune d'Evry :

M. Manuel VALLS donne pouvoir à M. Francis CHOUAT.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Eléonore PAYS donne pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY.

Commune de Ris-Orangis :

M. Thierry MANDON donne pouvoir à M. Stéphane RAFFALLI.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL donne pouvoir à M. Jean CROSNIER.

La secrétaire de séance : Madame Widad ALLOUCHY

N°1 - INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

DECLARE installés dans leurs fonctions les conseillers de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart comme suit :

- **Evry : 13 sièges**
M. Francis CHOUAT, Mme Élodie FRANÇOIS, M. Manuel VALLS, Mme Edith MAURIN, M. Farouk ALOUANI, Mme Najwa EL HAÏTE, M. Jacques LONGUET, Mme Florence BELLAMY, M. Ronan FLEURY, Mme Danielle VALERO, M. Joseph NOUVELLON, Mme Widad ALLOUCHY, Mme Farida AMRANI.
- **Corbeil-Essonnes : 11 sièges**
M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ, Mme Nathalie BAUSIVOIR, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, M. Damanguere Redanga N'GAIBONA, Mme Martine BOUIN, M. Volkan AYKUT, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Bruno PIRIOU, M. Jérôme BREZILLON.
- **Savigny-le-Temple : 7 sièges**
Mme Marie-Line PICHERY, Mme Fatiha BENSALÉM, M. Dominique CAROTINE, M. Alain BRIARD, M. Maurice POLLET, Mme Eléonore PAYS, M. Hervé KITEBA SIMO.
- **Grigny : 7 sièges**
M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, Mme Claire TAWAB, Mme Claire RENKLICAY, M. Pascal TROADEC, Mme Djouma DIARRA.
- **Ris-Orangis : 6 sièges**
M. Stéphane RAFFALLI, M. Thierry MANDON, Mme Françoise SURRAULT, M. Serge MERCIÉCA, M. Ange BALZANO, Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

- **Combs-la Ville** : 5 sièges
M. Guy GEOFFROY, M. Gilles ALAPETITE, Mme Marie-Martine SALLES, Mme Françoise SAVY,
M. Bernard BAILLY.
- **Moissy-Cramayel** : 4 sièges
Mme Line MAGNE, M. Angelo VALERII, Mme Marilyn HUMPHREY, Mme Dorothée
MOUREAUX.
- **Courcouronnes** : 3 sièges
M. Stéphane BEAUDET, Mme Laurence HEQUET, M. Jean CARON.
- **Lieusaint** : 2 sièges
M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.
- **Saint-Pierre-du-Perray** : 2 sièges
Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT, M. Vincent LORRIERE.
- **Cesson** : 2 sièges
M. Olivier CHAPLET, M. Jean-Louis DUVAL.
- **Bondoufle** : 2 sièges
M. Jean HARTZ, M. Arnaud BARROUX.
- **Lisses** : 1 siège
M. Thierry LAFON, titulaire
M. Michel SOULOUMIAC, suppléant
- **Saint-Germain-lès-Corbeil** : 1 siège
M. Yann PETEL, titulaire
M. Philippe ROUGER, suppléant
- **Vert-Saint-Denis** : 1 siège
M. Eric BAREILLE, titulaire
Mme Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ, suppléant
- **Soisy-sur-Seine** : 1 siège
M. Jean-Baptiste ROUSSEAU, titulaire
Mme Elisabeth PETITDIDIER, suppléant
- **Nandy** : 1 siège
M. René RÉTHORÉ, titulaire
Mme Marie Hélène ROTTEMBOURG, suppléant
- **Saintry-sur-Seine** : 1 siège
Mme Martine CARTAU-OURY, titulaire
M. Raymond BERTELOOT, suppléant

- **Villabé** : 1 siège
M. Karl DIRAT, titulaire
M. Fabrice ROUZIC, suppléant
- **Le Coudray-Monceaux** : 1 siège
M. François GROS, titulaire
M. Michel BERNARD, suppléant
- **Etiolles** : 1 siège
M. Philippe JUMELLE, titulaire
M. Eugène WITTEK, suppléant
- **Tigery** : 1 siège
M. Jean CROSNIER, titulaire
M. Jean-Luc RAFFY, suppléant
- **Réau** : 1 siège
M. Alain AUZET, titulaire
Mme Dominique DAVID, suppléant
- **Morsang sur Seine** : 1 siège
M. Guy Rubens DUVAL, titulaire
M. Olivier PERRIN, suppléant

N°2 - ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- Nombre d'abstentions : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue : 31

- 60 voix en faveur de M. Francis CHOUAT, formant la majorité absolue.

DECLARE Francis CHOUAT élu, à la majorité absolue, à la fonction de Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°3 - FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonnes-Sénart, à l'unanimité,

FIXE à 15 le nombre de Vice-présidents de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

ARRETE la composition du Bureau communautaire suivante :

- Le Président
- 15 Vice-présidents
- 19 membres du Bureau.

N°4.1 : ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- Nombre abstentions : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 63
- Majorité absolue : 32

- 63 voix en faveur de M. Michel BISSON, formant la majorité absolue.

DECLARE M. Michel BISSON, élu à la fonction de premier Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.2 : ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4
- Nombre abstentions : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 69
- Majorité absolue : 35

- 69 voix en faveur de Jean-Pierre BECHTER, formant la majorité absolue.

DECLARE Jean-Pierre BECHTER élu à la fonction de deuxième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.3 : ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
- Nombre abstentions : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 63
- Majorité absolue : 32

- 63 voix en faveur de Mme Marie-Line PICHÉRY, formant la majorité absolue.

DECLARE Mme Marie-Line PICHÉRY élue à la fonction de troisième Vice-présidente de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installée dans ses fonctions.

N°4.4 : ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
- Nombre abstentions : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 58
- Majorité absolue : 30

- 58 voix en faveur de M. Stéphane RAFFALLI, formant la majorité absolue.

DECLARE M. Stéphane RAFFALLI élu à la fonction de quatrième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.5 : ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 9
- Nombre abstentions : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28

- 55 voix en faveur de Mme Line MAGNE, formant la majorité absolue.

DECLARE Mme Line MAGNE élue à la fonction de cinquième Vice-présidente de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installée dans ses fonctions.

N°4.6 : ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7
 - Nombre abstentions : 10
 - Nombre de suffrages exprimés : 59
 - Majorité absolue : 30
- 59 voix en faveur M. Philippe RIO, formant la majorité absolue.

DECLARE M. Philippe RIO élu à la fonction de sixième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.7 : ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
 - Nombre abstentions : 12
 - Nombre de suffrages exprimés : 59
 - Majorité absolue : 30
- 59 voix en faveur de M. Olivier CHAPLET, formant la majorité absolue.

DECLARE M. Olivier CHAPLET élu à la fonction de septième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.8 : ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 6
 - Nombre abstentions : 7
 - Nombre de suffrages exprimés : 63
 - Majorité absolue : 32
- 63 voix en faveur de M. Jean HARTZ, formant la majorité absolue.

DECLARE M. Jean HARTZ élu à la fonction de huitième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.9 : ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 6
- Nombre d'abstentions : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 30

- 59 voix en faveur de Monsieur René RETHORE, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur René RETHORE élu à la fonction de neuvième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.10 : ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4
- Nombre d'abstentions : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33

- 65 voix en faveur de Monsieur Jean CROSNIER, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Jean CROSNIER élu à la fonction de dixième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.11 : ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7
 - Nombre d'abstentions : 12
 - Nombre de suffrages exprimés : 57
 - Majorité absolue : 29
- 57 voix en faveur de Monsieur Eric BAREILLE formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Eric BAREILLE élu à la fonction de onzième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.12 : ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7
 - Nombre d'abstentions : 10
 - Nombre de suffrages exprimés : 59
 - Majorité absolue : 30
- 59 voix en faveur de Monsieur François GROS, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur François GROS élu à la fonction de douzième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.13 : ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 8
 - Nombre d'abstentions : 5
 - Nombre de suffrages exprimés : 63
 - Majorité absolue : 32
- 63 voix en faveur de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU élu à la fonction de treizième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.14 : ELECTION DU QUATORZIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 6
- Nombre d'abstentions : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue : 30

- 59 voix en faveur de Monsieur Karl DIRAT, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Karl DIRAT élu à la fonction de quatorzième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.15 : ELECTION DU QUINZIEME VICE-PRESIDENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 13
- Nombre d'abstentions : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 54
- Majorité absolue : 28

- 28 voix en faveur de Monsieur Stéphane BEAUDET, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Stéphane BEAUDET élu à la fonction de quinzième Vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.16 : ELECTION DU PREMIER DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
 - Nombre d'abstentions : 8
 - Nombre de suffrages exprimés : 63
 - Majorité absolue : 32
- 63 voix en faveur de Monsieur Philippe JUMELLE, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Philippe JUMELLE, élu à la fonction de premier délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.17 : ELECTION DU DEUXIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7
 - Nombre d'abstentions : 7
 - Nombre de suffrages exprimés : 62
 - Majorité absolue : 32
- 62 voix en faveur de Madame Catherine ALIQUOT-VIALAT, formant la majorité absolue.

DECLARE Madame Catherine ALIQUOT-VIALAT élue à la fonction de deuxième déléguée au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installée dans ses fonctions.

N°4.18 : ELECTION DU TROISIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
 - Nombre d'abstentions : 4
 - Nombre de suffrages exprimés : 69
 - Majorité absolue : 35
- 69 voix en faveur de Monsieur Yann PETEL, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Yann PETEL élu à la fonction de troisième délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.19 : ELECTION DU QUATRIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
 - Nombre d'abstentions : 6
 - Nombre de suffrages exprimés : 65
 - Majorité absolue : 33
- 65 voix en faveur de Monsieur Thierry LAFON, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Thierry LAFON élu à la fonction de quatrième délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.20 : ELECTION DU CINQUIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3
 - Nombre de votants : 73
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 6
 - Nombre d'abstentions : 6
 - Nombre de suffrages exprimés : 61
 - Majorité absolue : 31
- 61 voix en faveur de Madame Martine CARTAU-OURY, formant la majorité absolue.

DECLARE Madame Martine CARTAU-OURY élue à la fonction de cinquième déléguée au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installée dans ses fonctions.

N°4.21 : ELECTION DU SIXIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
 - Nombre de votants : 74
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
 - Nombre d'abstentions : 5
 - Nombre de suffrages exprimés : 64
 - Majorité absolue : 33
- 64 voix en faveur de Monsieur Alain AUZET, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Alain AUZET élu à la fonction de sixième délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.22 : ELECTION DU SEPTIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 8
- Nombre d'abstentions : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 61
- Majorité absolue : 31

- 61 voix en faveur de Monsieur Guy Rubens DUVAL, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Guy Rubens DUVAL élu à la fonction de septième délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.23 : ELECTION DU HUITIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 12
- Nombre d'abstentions : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 50
- Majorité absolue : 26

- 50 voix en faveur de Monsieur Farouk ALOUANI, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Farouk ALOUANI élu à la fonction de huitième délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.24 : ELECTION DU NEUVIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7
 - Nombre d'abstentions : 7
 - Nombre de suffrages exprimés : 62
 - Majorité absolue : 32
- 62 voix en faveur de Monsieur Bernard BAILLY, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Bernard BAILLY élu à la fonction de neuvième délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.25 : ELECTION DU DIXIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4
 - Nombre de votants : 72
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 10
 - Nombre d'abstentions : 11
 - Nombre de suffrages exprimés : 51
 - Majorité absolue : 26
- 51 voix en faveur de Monsieur Jacky BORTOLI, formant la majorité absolue.

DECLARE Monsieur Jacky BORTOLI élu à la fonction de dixième délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N° 4.26 ELECTION DU ONZIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7
 - Nombre d'abstentions : 9
 - Nombre de suffrage(s) exprimé(s) : 60
 - Majorité absolue : 31
- 60 voix en faveur de Dominique CAROTINE, formant la majorité absolue.

DECLARE Dominique CAROTINE, élu à la fonction de onzième délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N° 4.27 ELECTION DU DOUZIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 6
 - Nombre d'abstentions : 10
 - Nombre de suffrages exprimés : 60
 - Majorité absolue : 31
- 60 voix en faveur de Jean-Michel FRITZ formant la majorité absolue.

DECLARE Jean-Michel FRTZ , élu à la fonction de douzième délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N° 4.28 ELECTION DU TREIZIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
 - Nombre de votants : 75
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 6
 - Nombre d'abstentions : 8
 - Nombre de suffrages exprimés : 61
 - Majorité absolue : 31
- 61 voix en faveur de Laurence HEQUET, formant la majorité absolue.

DECLARE Laurence HEQUET élue à la fonction de treizième déléguée au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et immédiatement installée dans ses fonctions.

N° 4.29 ELECTION DU QUATORZIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre de votants : 76
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 9
 - Nombre d'abstentions : 10
 - Nombre de suffrages exprimés : 57
 - Majorité absolue : 29
- 57 voix en faveur de Valérie LENGARD, formant la majorité absolue.

DECLARE Valérie LENGARD, élue à la fonction de quatorzième déléguée au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et immédiatement installée dans ses fonctions.

N° 4.30 ELECTION DU QUINZIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 10
- Nombre d'abstentions : 16
- Nombre de suffrages exprimés : 50
- Majorité absolue : 26

- 50 voix en faveur d'Edith MAURIN, formant la majorité absolue.

DECLARE Edith MAURIN élue à la fonction de quinzième déléguée au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et immédiatement installée dans ses fonctions.

N°4.31 : ELECTION DU SEIZIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 9
- Nombre d'abstentions : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 54
- Majorité absolue : 28

- 54 voix en faveur de Serge MERDIECA formant la majorité absolue.

DECLARE Serge MERDIECA élu à la fonction de seizième délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°4.32 : ELECTION DU DIX-SEPTIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 11
- Nombre d'abstentions : 12

- Nombre de suffrages exprimés : 53
- Majorité absolue : 27
- 53 voix en faveur de Fatima OGBI formant la majorité absolue.

DECLARE Fatima OGBI, élue à la fonction de dix-septième déléguée au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et immédiatement installée dans ses fonctions.

N° 4.33 : ELECTION DU DIX-HUITIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, **PROCLAME**, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7
- Nombre d'abstentions : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 32
- 62 voix en faveur de Françoise SAVY, formant la majorité absolue.

DECLARE Françoise SAVY élue à la fonction de dix-huitième déléguée au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et immédiatement installée dans ses fonctions.

N°4.34 : ELECTION DU DIX-NEUVIEME DELEGUE AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 8
- Nombre d'abstentions : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28
- 55 voix en faveur d'Angelo VALERII, formant la majorité absolue.

DECLARE Angelo VALERII élu à la fonction de dix-neuvième délégué au Bureau de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

N°5 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PREND ACTE de la lecture de la charte de l'élu local par le Président, ainsi que de la remise d'une copie de ce document, des articles L.5216-4 à L.5216-4-2 et R.5216-1 du code général des collectivités territoriales relatifs aux conditions d'exercice des mandats des membres du Conseil de la Communauté d'agglomération, ainsi que de ceux auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

N°6 : FIXATION DU LIEU DE REUNION DES INSTANCES DELIBERATIVES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART A LIEUSAIN

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le lieu de réunion des instances délibératives de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud (conseil et bureau communautaires) à l'adresse suivante : 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (Seine-et-Marne).

N°7 - INDEMNITES DE FONCTION AUX PRESIDENT, VICE-PRESIDENTS, MEMBRES DU BUREAU ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit les indemnités de fonction des élus communautaires :

Bénéficiaires	Taux plafond	Taux délibérés	Montant Brut (brut mensuel / valeur IB 1015)
Président	145 % de l'IB 1015	145% de l'IB 1015	5 512 euros
Président Délégué	72,5 % de l'IB 1015	72 ,5 % de l'IB 1015	2 756 euros
14 Vice-présidents	72,5 % de l'IB 1015	45 % de l'IB 1015	1 711 euros
19 Conseillers Délégués au bureau		19,8 % de l'IB 1015	753 euros
41 Conseillers	6 % de IB 1015 hors enveloppe	6 % de IB 1015	228 euros

N°8 - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE, AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à l'unanimité,

DECIDE de donner délégation au Bureau dans son ensemble, pour la durée du mandat, pour les attributions suivantes et passer à cet effet les actes nécessaires :

1) FINANCES :

- Décider des garanties d'emprunt,
- Décider de l'attribution des fonds de concours,
- Décider de l'attribution des subventions,
- Prendre toute décision liée aux frais de mission et de représentation,

2) OPERATIONS – COMMANDE PUBLIQUE

- Décider de la conclusion des conventions de délégations de maîtrise d'ouvrage, co-maîtrise d'ouvrage et mandat, et de manière générale toute décision relevant de l'assemblée délibérante dans le cadre de la loi MOP, y compris les avenants,
- Décider de la mise en place ou la participation à un groupement de commandes, et des actes en découlant.

3) FONCIER

- Prendre toute décision liée au domaine foncier qu'elle que soit sa forme et son objet (cession, acquisition, servitudes...), sauf si une délégation au Président a été prévue dans la présente délibération,
- Approuver tout procès-verbal lié à la remise ou aux transferts de biens,
- Approuver toute rétrocession,
- Prendre toute décision de classement dans le domaine public de parcelles ou lots de volume,
- Prendre toute décision de déclassement de parcelles ou lots de volume,
- Prendre toute décision relative aux ZAC déjà créées,
- Approuver tout traité de concession d'aménagement et décisions prises pour son exécution (compte rendus annuels notamment),

4) RESSOURCES HUMAINES – MUTUALISATIONS

- Autoriser toute création, suppression, transformation de postes et toute mise en œuvre de dispositifs de gestion de ressources humaines y compris portant sur les rémunérations,
- Prendre toute décision relative aux procédures de mutualisations de services, en dehors de la convention de création du service commun,
- Approuver tout projet d'établissement, règlement de service ou charte relative au fonctionnement d'établissements ou d'outils gérés par la Communauté d'agglomération.

5) DIVERS

- Approuver toute convention, en dehors des domaines réservés au Conseil ou délégués au Président,
- Approuver tout protocole ou transaction, quel que soit son montant, en application de l'article 2044 du Code Civil,
- Approuver tout bilan ou rapport, sauf ceux devant être annexés aux budgets et comptes administratifs, y compris les rapports annuels des délégations de service public,
- Formuler tout avis portant sur les questions soumises à l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,
- Approuver tout règlement à l'exclusion du règlement des assemblées,
- Prendre toute décision liée aux organismes extérieurs dont la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud est membre ou auxquels elle adhère, en dehors de l'adhésion et des désignations et élections dans les organismes extérieurs.

DECIDE de donner délégation au Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, pour la durée du mandat, pour les attributions suivantes et passer à cet effet les actes nécessaires :

1. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change dans les conditions fixées en annexe 1 de la présente délibération relative à la gestion de la dette,
2. Décider de la conclusion et de la révision, en qualité de preneur ou de bailleur, de tout bail, mise à disposition, quels que soient la durée et le montant du loyer, à l'exception de ceux non détachables des conventions de délégation de service public, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,
3. Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance,
4. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté d'agglomération,
5. Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération,
6. Prononcer la reprise des concessions dans le cimetière intercommunal,
7. Accepter les dons et legs,
8. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers quel que soit leur montant,
9. Intenter au nom de la Communauté d'agglomération toutes actions en justice, y compris en référé, ou défendre la Communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, intervenir au nom de la Communauté d'agglomération dans les actions où elle a intérêt, ou se constituer partie civile et exercer les voies de recours. Cette autorisation recouvre l'ensemble des contentieux de la Communauté d'agglomération, en cours ou à venir, et ce, devant l'ensemble des juridictions auxquelles la Communauté d'agglomération serait susceptible d'avoir recours ou devant lesquelles elle serait appelée,

10. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
11. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
12. Exercer, au nom de la Communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, lorsqu'une des communes membres lui a délégué ce droit,
13. Exercer au nom de la Communauté d'agglomération le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
14. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
15. Adopter et publier les Cahiers des Charges des Cessions de Terrains, conformément au code de l'urbanisme,
16. Réaliser les lignes de trésorerie dans les conditions fixées à l'annexe 1 de la présente délibération,
17. Signer tous les contrats et conventions relatifs à l'activité culturelle ou sportive et des équipements culturels ou sportifs,
18. Signer les conventions spéciales de déversement.

DECIDE par ailleurs, compte-tenu du nombre important de marchés publics, de définir le contenu de la délégation d'attributions pouvant être instaurée au profit du Vice-Président en charge de la commande publique de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, pour la durée du mandat, comme suit :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (quelle que soit la procédure et quel que soit leur montant) ainsi que toute décision concernant leurs avenants et marchés complémentaires, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DIT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Vice-Président, le Président peut valablement prendre toute décision se rapportant à ces affaires.

PRECISE que toute décision qui n'est déléguée ni au Bureau ni au Président ou à un Vice-Président relève de la compétence du Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

DIT qu'en cas de conflit d'attribution ou de décision entre les assemblées délibérantes (Bureau/Conseil), les décisions seront soumises au Conseil communautaire et qu'en cas de conflit d'attribution ou de décision entre le Bureau et le Président, les décisions seront soumises au Bureau communautaire.

N°9 : CREATION DES EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ET DE DIRECTEURS GENERAUX ADJOINTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des établissements publics locaux de 150 000 à 400 000 habitants.

DECIDE la création de trois emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des établissements publics locaux de 150 000 à 400 000 habitants.

N° 10 : CREATION DES EMPLOIS DE COLLABORATEUR DE CABINET

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité,

DECIDE la création de sept postes de collaborateur de cabinet, conformément au plafond légal.

PRECISE que le montant maximum de la rémunération des collaborateurs de cabinet sera calculée dans la limite de 90% maximum du montant de la rémunération de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé ou du grade administratif le plus élevé occupé par un fonctionnaire en activité dans la collectivité.

DIT que les crédits dédiés à la rémunération des sept collaborateurs de cabinet sont plafonnés à un maximum de 330 000 euros bruts annuels.

N°11 : VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de versement d'une indemnité de conseil et d'assistance au comptable de la Communauté d'agglomération.

PRECISE que le montant de l'indemnité est de :

- 11 279 € pour le budget principal
- 1 190,74 € pour le budget de la régie de l'eau
- 465,37 € pour le budget de la régie Le Plan

PRECISE que ces montants bruts sont fixés pour l'année 2016.

PRECISE que l'indemnité pourra être modifiée par délibération spéciale dûment motivée, notamment après consolidation des budgets après fusion.

N°12 - COMMISSIONS THEMATIQUES – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité,

CREE les 5 commissions thématiques suivantes :

- 1^{ère} commission : « FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE » pour toute délibération, point d'étude ou de réflexions portant sur les Affaires générales, Finances et Ressources humaines, mutualisations)
- 2^{ème} commission : « AMENAGEMENT, TRANSPORTS ET URBANISME » pour toute délibération, point d'étude ou de réflexions portant sur l'Aménagement, les Transports et mobilités, l'Habitat, le Renouveau urbain et la Politique de la ville)
- 3^{ème} commission : « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR » pour toute délibération, point d'étude ou de réflexions portant sur le Développement économique, l'Emploi, la Formation, l'Aménagement numérique, l'Enseignement supérieur et la recherche)
- 4^{ème} Commission : « Cadre de vie, développement durable et travaux » pour toute délibération, point d'étude ou de réflexions portant sur le Développement durable, l'Energie, le Cadre de vie, les Espaces publics, les Services urbains et les Travaux
- 5^{ème} commission: « Sports, Culture, Solidarités » pour toute délibération, point d'étude ou de réflexions portant sur les Sports, la Culture, les Solidarités, l'Accès aux droits, la Démocratie locale et la Coopération décentralisée

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de membres en exercice : 76
- Nombre de membres présents ou représentés : 76
- Nombre de suffrages exprimés : 76
- Votes Pour : 73
- Votes Contre : 1
- Abstentions : 2

DECLARE élus :

- 1^{ère} commission - « Finances et administration générale » :

Farida AMRANI, Ange BALZANO, Jean-Pierre BECHTER, Jean CARON, Dominique DAVID, Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ, Jean-Louis DUVAL, Ronan FLEURY, Jean HARTZ, Vincent LORRIERE, Yann PETEL, Maurice POLLET, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Fabrice ROUZIC, Marie-Martine SALLES, Angelo VALERII

- 2^{ème} commission - « Aménagement, transports et urbanisme » :

Catherine ALIQUOT-VIALAT, Widad ALLOUCHY, Jean-François BAYLE, Stéphane BEAUDET, Jacky BORTOLI, Olivier CHAPLET, Nhu-Anh DESORMEAUX, Elodie FRANÇOIS, Olivier PERRIN, Marie-Line PICHERY, Stéphane RAFFALLI, Françoise SAVY, Pascaline VANDENHEEDE

- 3^{ème} commission - « Développement économique, emploi et enseignement supérieur » :

Farouk ALOUANI, Alain AUZET, Bernard BAILLY, Eric BAREILLE, Nathalie BAUSIVOIR, Florence BELLAMY, Fatiha BENSALAM, Michel BERNARD, Michel BISSON, Jérôme BREZILLON, Martine CARTAU-OURY, Laurence HEQUET, Philippe JUELLE, Hervé KITEBA SIMO, Line MAGNE, Dorothee MOUREAUX, Joseph NOUVELLON, Elisabeth PETITDIDIER, Michel SOULOUMIAC, Françoise SURRAULT, Jean-Luc RAFFY, Pascal TROADEC, Djouma DIARRA

- 4^{ème} commission - « Cadre de vie, développement durable et travaux » :

Volkan AYKUT, Arnaud BARROUX, Raymond BERTELOOT, Alain BRIARD, Karl DIRAT, Guy Rubens DUVAL, Frédérique GARCIA, François GROS, Edith MAURIN, Serge MERCIÉCA, Eléonore PAYS, Philippe RIO, Marie Héléne ROTTEMBOURG, Eugène WITTEK.

- 5^{ème} commission - « Sports, Culture, Solidarités » :

Gilles ALAPETITE, Martine BOUIN, Dominique CAROTINE, Jean CROSNIER, Najwa EL HAÏTE, Jean-Michel FRITZ, Marilyn HUMPHREY, Thierry LAFON, Valérie LENGARD, Jacques LONGUET, Damanguere Redanga N'GAIBONA, Fatima OGBI, Bruno PIRIOU, René RETHORE, Claire RENKLICAY, Philippe ROUGER, Claire TAWAB, Danielle VALERO

N°13 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité,

CREE une Commission d'appel d'offres (CAO) au sein de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de votants : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Nombre d'abstentions : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36
- Résultat : 70

DECLARE élus :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Pascaline VANDENHEEDE	Volkan AYKUT
Ange BALZANO	Françoise SURRAULT
Dominique CAROTINE	Eléonore PAYS
Jacky BORTOLI	Edith MAURIN
Bernard BAILLY	Jean CROSNIER

N°14 : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité,

CREE une Commission de délégation de service public (CDSP) au sein de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du scrutin suivant :

- Ne prend pas part au vote : 1
- Nombre de votants : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- Nombre d'abstentions : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 69
- Majorité absolue : 35
- Résultat : 69

DECLARE élus :

Titulaires

Stéphane RAFFALLI
Jean-François BAYLE
Maurice POLLET
Edith MAURIN
Marie-Martine SALLES

Suppléants

Ange BALZANO
Arnaud BARROUX
Dominique CAROTINE
Valérie LENGARD
Jacky BORTOLI

N° 15 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Point retiré et reporté.

N° 16 - COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CIA) – CREATION ET COMPOSITION

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité,

CREE une Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) au sein de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

PRECISE que la Commission intercommunale pour l'accessibilité comprend deux collèges différents :

- un collège d'élus intercommunaux comprenant 5 membres,
- un collège de représentants d'associations représentant toutes les formes de handicap (l'ensemble du territoire devant être couvert), et de personnes qualifiées, expertes dans le domaine du handicap, comprenant 5 membres.

PRECISE que la CIA est présidée par le président de l'organe délibérant ou son représentant, qui arrête la liste de ces membres par arrêté.

N°17 : SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS) – REPRESENTATION-SUBSTITUTION POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE EVRY CENTRE ESSONNE – COMPETENCE ELECTRICITE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du scrutin suivant :

- nombre de votants : 76
- nombre de votes nuls : 2
- nombre d'abstentions : 6
- suffrages exprimés : 68
- majorité absolue : 35

DESIGNE élus en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) :

- Titulaire : Monsieur Ange BALZANO
- Suppléante : Madame Edith MAURIN

N°18 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) – REPRESENTATION-SUBSTITUTION POUR LA COMMUNE DE GRIGNY – COMPETENCE RESEAUX URBAINS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du scrutin suivant :

- nombre de votants : 76
- nombre de votes nuls : 2
- nombre d'abstentions : 3
- suffrages exprimés : 71
- majorité absolue : 36

DESIGNE élus en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et Réseaux de Communication (SIPPEREC) :

- Titulaire : Monsieur Philippe JUMELLE
- Suppléant : Monsieur Philippe RIO

N°19 : SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES (SYAGE) – REPRESENTATION-SUBSTITUTION POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE SENART 77 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du scrutin suivant :

- nombre de votants : 76
- nombre de votes nuls : 2
- nombre d'abstentions : 3
- suffrages exprimés : 71
- majorité absolue : 36

DESIGNE élus en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres :

- Titulaire : Monsieur Guy GEOFFROY
- Suppléant : Monsieur Maurice POLLET

N°20 : SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL (SIVOA) – REPRESENTATION-SUBSTITUTION DE LA COMMUNE DE GRIGNY POUR LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du scrutin suivant :

- ne prennent pas part au vote : 2
- nombre de votants : 74
- nombre de votes nuls : 2
- nombre d'abstention (s) : 6
- suffrages exprimés : 66
- majorité absolue : 34

DESIGNE élus en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) :

- Titulaires : Madame Fatima OGBI, Monsieur Philippe RIO
- Suppléants : Madame Claire TAWAB, Monsieur Jacky BORTOLI

N°21 : SMITOM LOMBRIC POUR LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES POUR 6 COMMUNES DU TERRITOIRE DE SENART 77 (CESSON, LIEUSAIN, NANDY, REAU, SAVIGNY-LE-TEMPLE, VERT-SAINT-DENIS) – ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à la majorité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au SMITOM-LOMBRIC pour le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés pour six communes du territoire de Sénart 77 (Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis).

APPROUVE les statuts du SMITOM-LOMBRIC.

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du scrutin suivant :

- ne prennent pas part au vote : 2
- nombre de votants : 74
- nombre de votes nuls : 2
- nombre d'abstentions : 2
- suffrages exprimés : 70
- majorité absolue : 35

PROCLAME élus comme représentants de la Communauté d'agglomération au Comité syndical du SMITOM-LOMBRIC suivants :

11 délégués titulaires :

- Madame Marie-Line PICHERY
- Monsieur Yves FRANCES
- Monsieur Dominique CAROTINE
- Monsieur Maurice POLLET
- Monsieur Daniel COMPTE
- Monsieur Jean-Louis DUVAL
- Monsieur Sandro BIANCHI
- Monsieur Gilbert LEGRAND
- Monsieur Serge BARDY
- Monsieur Christian BOEY
- Monsieur Serge MERCECA

11 délégués suppléants :

- Madame Fatiha BENSALÉ
- Madame Eléonore PAYS
- Monsieur Hervé KITEBA SIMO
- Monsieur Alain BRIARD
- Monsieur Jean-Luc FARCY
- Monsieur François REALINI
- Monsieur Robert LEON
- Madame Stéphanie FOURNEL
- Monsieur Ahmed EL MIMOUNI
- Monsieur Alain AUZET
- Monsieur Abdoul NAINÉ

N°22 : SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS POUR LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES POUR LES COMMUNES DE COMBS-LA-VILLE et MOISSY-CRAMAYEL- ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (communes de Combs-la Ville et Moissy-Cramayel).

APPROUVE les statuts du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du scrutin suivant :

- nombre de votants : 76
- nombre de votes nuls : 3
- nombre d'abstentions : 2
- suffrages exprimés : 71
- majorité absolue : 36

PROCLAME le résultat suivant du scrutin et déclare élus comme représentants de la Communauté d'agglomération au Comité syndical du SIVOM suivants :

4 délégués :

- Monsieur Angelo VALERII
- Madame Stéphanie LE MEUR
- Monsieur Guy GEOFFROY
- Monsieur Michel BAFFIE

N°23 : SYNDICAT MIXTE OUVERT POLE D'ACTIVITES VILLAROCHE POUR LA GESTION, L'ENTRETIEN, L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AERODROME DE VILLAROCHE (TERRITOIRE SENART 77) – ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération au Syndicat mixte ouvert Pôle d'activités Villaroche pour la gestion, l'entretien, l'aménagement et le développement du site de plate-forme de l'aérodrome de Villaroche.

APPROUVE les statuts du Syndicat mixte ouvert Pôle d'activités Villaroche.

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, le résultat du scrutin suivant :

- ne prend pas part au vote : 1
- nombre de votants : 75
- nombre de votes nuls : 1
- nombre d'abstentions : 3
- suffrages exprimés : 71
- majorité absolue : 36

PROCLAME le résultat suivant du scrutin et déclare élus comme représentants de la Communauté d'agglomération au Comité syndical du Syndicat mixte ouvert Pôle d'activités Villaroche :

3 délégués titulaires :

- Monsieur Michel BISSON
- Monsieur Alain AUZET
- Madame Line MAGNE

3 délégués suppléants :

- Monsieur Stéphane RAFFALLI
- Madame Marie-Line PICHERY
- Monsieur Eric BAREILLE

N° 24 - REGIE POUR LA GESTION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE « L'EAU DE L'AGGLO » - ACTUALISATION DES STATUTS – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION ET DU DIRECTEUR

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

ADOpte les statuts actualisés de la régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « La Régie de l'eau » de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pour l'exploitation du service public de distribution d'eau potable sur le territoire des communes de Bondoufle, de Courcouronnes, d'Evry, de Lisses, de Ris-Orangis et de Villabé.

DESIGNE comme représentant de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau :

1^{er} collège - 12 sièges :

- Madame Edith MAURIN
- Monsieur Serge MERCIECA
- Madame Elodie FRANÇOIS
- Madame Ange BALZANO
- Monsieur Jean-François BAYLE
- Monsieur Arnaud BARROUX
- Monsieur Thierry LAFON
- Madame Laurence HEQUET
- Monsieur Karl DIRAT
- Monsieur Joseph NOUVELLON
- Monsieur Philippe RIO
- Monsieur Ronan FLEURY

2^{ème} collège - 6 sièges :

- Qualité de vie à Bondoufle et dans l'Essonne
- Association des familles de Courcouronnes
- Association Evry Village
- Association des familles de Lisses
- UFC Que Choisir
- ATTAC Ris-Orangis

DESIGNE Madame Nadège BERNARD comme Directrice de la régie.

N°25 - REGIE A SEULE AUTONOMIE FINANCIERE POUR LA GESTION DE LA SALLE LE PLAN – ACTUALISATION DES STATUTS – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION ET DU DIRECTEUR

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

ADOpte les statuts actualisés de la régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « La Régie le Plan » de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'exploitation de la régie le Plan :

- Monsieur René RETHORE
- Monsieur Stéphane RAFFALLI
- Monsieur Jean-Michel FRITZ
- Monsieur Jacques LONGUET

DESIGNE comme représentants ayant acquis une compétence spéciale dans le domaine culturel :

- 1 adhérent représentant les publics
- le directeur de la MJC de Ris-Orangis
- le coordonnateur du réseau Rézone

DESIGNE Monsieur Fabien LHERISSON comme Directeur de la régie.

N° 26 - S.A.E.M. TICE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au sein au Conseil d'Administration de la S.A.E.M. TICE :

- Monsieur Jean CARON
- Monsieur Arnaud BARROUX
- Madame Edith MAURIN
- Monsieur Stéphane RAFFALLI
- Monsieur Karl DIRAT
- Monsieur Jean-François BAYLE
- Monsieur Olivier CHAPLET
- Monsieur Philippe RIO
- Madame Elodie FRANCOIS

DESIGNE Monsieur Jean CARON, représentant au sein l'Assemblée Générale de la S.A.E.M. TICE.

AUTORISE Monsieur Jean CARON à présenter sa candidature à la Présidence de la S.A.E.M. TICE et à percevoir une rémunération au titre de cette fonction s'il est élu.

PRECISE que le montant maximum de l'indemnité du président, s'il est élu, sera fixé dans la limite de celle de président d'une Communauté d'Agglomération de plus de 200 000 habitants.

N° 27 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU CENTRE DE FORMATION ET DE PROFESSIONNALISATION DES LACS DE L'ESSONNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE les 4 représentants de la collectivité au sein du Conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte locale du Centre de Formation et de Professionnalisation des Lacs de l'Essonne :

- Monsieur Philippe RIO
- Monsieur Farouk ALOUANI
- Monsieur Pascal TROADEC
- Monsieur Eric BAREILLE

N°28 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ESSONNE AMENAGEMENT – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE le représentant de la collectivité au sein du Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SEM Essonne Aménagement :

- M. Stéphane RAFFALLI

N°29 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE GENOPOLE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE le représentant de la Communauté d'agglomération à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale de la Société d'Économie Mixte Génopole :

- M. Francis CHOUAT

N°30 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant de la Communauté d'agglomération au conseil d'administration de la SPL Territoires de l'Essonne :

- 1 administrateur : M. Philippe JUMELLE

N°31 - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC GENOPOLE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au GIP Génopole :

- 1 délégué titulaire : M. Stéphane RAFFALLI
- 1 déléguée suppléante : Mme Line MAGNE

N°32 - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT DE L'ESSONNE (GIP FSL 91) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au GIP ayant pour objet d'administrer le Fonds de solidarité pour le logement de l'Essonne :

- 1 délégué titulaire : Catherine ALIQUOT-VIALAT
- 1 déléguée suppléante : Martine BOUIN

N°33 - ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) « THEATRE-SENART » – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Théâtre de Sénart » :

- René RETHORE
- Jean-Michel FRITZ
- Angelo VALERII
- Alain BRIARD
- Guy GEOFFROY
- Jacques LONGUET

N°34 : THÉÂTRE DE L'AGORA, SCÈNE NATIONALE D'EVRY ET DE L'ESSONNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE les 6 représentants de la Communauté d'agglomération à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration du Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Evry et de l'Essonne :

- M. René RETHORE
- M. Bruno PIRIOU
- M. Jacques LONGUET
- Mme Najwa EL HAÏTE
- M. Jean-Michel FRITZ
- M. Joseph NOUVELLON

N°35 : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF) – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE le représentant de la Communauté d'agglomération au sein de l'assemblée spéciale de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France:

- M. Philippe RIO

N°36 : ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE SENART (EPA) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE les 7 représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de Sénart :

- Marie-Line PICHERY
- Jean CROSNIER
- Line MAGNE
- René RETHORE
- Eric BAREILLE
- Michel BISSON
- Guy GEOFFROY

N°37 : CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

PROCLAME, suite au vote au scrutin secret par vote électronique, les résultats suivants :

au 1^{er} tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 76
- nombre d'abstentions : 4
- nombre de suffrages exprimés : 72
- majorité absolue : 37
- résultats :
 - Stéphane RAFFALLI, François GROS : 30
 - Stéphane RAFFALLI, Frédérique GARCIA : 21
 - François GROS, Frédérique GARCIA : 21

au 2^{ème} tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 76
- nombre d'abstentions: 3
- nombre de suffrages exprimés : 73
- majorité absolue : 37
- résultats :
 - Stéphane RAFFALLI, François GROS : 32
 - Stéphane RAFFALLI, Frédérique GARCIA : 21
 - François GROS, Frédérique GARCIA : 20

au 3^{ème} tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- nombre de votants : 75
- nombre d'abstentions : 3
- nombre de suffrages exprimés : 72
- résultats (majorité relative) :
 - Stéphane RAFFALLI, François GROS : 34
 - Stéphane RAFFALLI, Frédérique GARCIA : 22
 - François GROS, Frédérique GARCIA : 16

PROCLAME les deux représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Sud Francilien :

- M. Stéphane RAFFALLI,
- M. François GROS.

N°38 : ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL) AGORA – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie FRANÇOIS comme représentante de la Communauté d'agglomération au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Foncière Urbaine Libre Agora,

N°39 : ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL) DES PASSAGES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Elodie FRANÇOIS comme représentante de la Communauté d'agglomération au sein de l'Assemblée générale de l'Association Foncière Urbaine Libre des Passages.

N°40 : DYNAMIQUE EMPLOI – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au Conseil d'administration de Dynamique Emploi :

- Florence BELLAMY
- Eric BAREILLE
- Pascal TROADEC
- Pascaline VANDENHEEDE
- Françoise SURRAULT
- Laurence HEQUET

N°41 : MAISON DE L'EMPLOI CORBEIL-ESSONNES/EVERY – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération à l'Assemblée générale de l'association Maison de l'Emploi Corbeil-Essonnes / Evry :

- Pascaline VANDENHEEDE
- Françoise SURRAULT
- Eric BAREILLE
- Farouk ALOUANI
- Laurence HEQUET
- Pascal TROADEC

N°42 : ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (MDEF) DE SENART – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme membres au sein du Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart :

- | <u>Titulaires :</u> | <u>Suppléants :</u> |
|---------------------|---------------------|
| - Eric BAREILLE | - Michel BISSON |
| - Fatiha BENSALAM | - Marilyn HUMPHREY |
| - Olivier CHAPLET | - Laurence HEQUET |

N°43 : ASSOCIATION MISSION INTERCOMMUNALE VERS L'EMPLOI (MIVE) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au sein de l'association Mission intercommunale vers l'emploi :

- 5 délégués pour Corbeil-Essonnes : Damanguere Redanga N'GAIBONA, Pascaline VANDENHEEDE, Frédérique GARCIA, Martine BOUIN, Jérôme BREZILLON
- 1 délégué pour Etioilles : Philippe JUMELLE
- 1 délégué pour le Coudray-Montceaux : François GROS
- 1 délégué pour Saint-Germain-lès-Corbeil : Yann PETEL
- 1 délégué pour Soisy-sur-Seine : Jean-Baptiste ROUSSEAU

N°44 : MISSION LOCALE DE GRIGNY - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE ses 3 représentants de la Communauté d'agglomération au Conseil d'administration de la Mission locale de Grigny :

- Eric BAREILLE
- Pascal TROADEC
- Claire RENKLICAY

N°45 : ASSOCIATION PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI INTERCOMMUNAL DU NORD-ESSONNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au Conseil d'administration de l'association Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi intercommunal du Nord-Essonne :

- M. Eric BAREILLE
- Mme Claire TAWAB
- Mme Claire RENKLICAY

N°46 : ASSOCIATION ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN ESSONNE « E2C ESSONNE» - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentante de la Communauté d'agglomération à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de l'association Ecole de la 2^{ème} Chance en Essonne :

- Mme Françoise SURRAULT

N°47 : ASSOCIATION OSER – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au Conseil d'administration de l'association OSER:

- Mme Laurence HEQUET
- Mme Françoise SURRAULT
- M. Jacques LONGUET
- M. Joseph NOUVELLON
- Mme Marie-Line PICHERY
- M. Arnaud BARROUX

N°48 : ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE VIRY GRIGNY PREVENTION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE une représentante de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de l'association Viry Grigny Prévention :

- Mme Claire TAWAB

N°49 : ASSOCIATION RELAIS JEUNES 77 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au sein de l'Assemblée générale, collège des « membres actifs » de l'association Relais Jeunes 77 :

- Titulaire : Mme Marilyn HUMPHREY
- Suppléante : Mme Fatiha BENSALÉM

N°50 : ASSOCIATION SEINE-ET-MARNE DEVELOPPEMENT – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant de la Communauté d'agglomération au sein du collège « représentants du territoire seine-et-marnais » de l'association Seine-et-Marne Développement :

- Titulaire : M. Hervé KITEBA SIMO
- Suppléant : M. Michel BISSON

N°51 : ASSOCIATION INITIATIVES TELECENTRES 77 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant de la Communauté d'agglomération au sein du collège collectivités territoriales de l'association Initiatives Télécentres 77 :

- M. Michel BISSON

N°52 : CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE L'ESSONNE (CIDFF) – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentante de la Communauté d'agglomération au sein de l'Assemblée générale du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) :

- Mme Laurence HEQUET

N°53 : ASSOCIATION RESEAU DOCUMENTAIRE D'EVRY CENTRE ESSONNE ET ASSOCIES (REDOCEA) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de l'association REDOCEA :

- M. Jacques LONGUET

N°54 : ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL 91) – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentante de la Communauté d'agglomération au sein de l'Assemblée générale de l'ADIL 91 :

- Mme Martine BOUIN

N° 55 : AGENCE FRANÇAISE POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (AFDU) – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant de la Communauté d'agglomération au sein de l'Assemblée générale de l'Association Française pour le Développement Urbain (AFDU) :

- M. Francis CHOUAT

N°56 : AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE (ALE) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au Conseil d'administration de l'Agence Locale de l'Energie :

- M. Serge MERCIÉCA
- M. Philippe RIO
- M. Arnaud BARROUX

N°57 : ASSOCIATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DES DECHETS, DE L'ENERGIE, DES RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID, DE L'ENVIRONNEMENT (AMORCE) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants au sein des instances de l'association AMORCE :

- Titulaire : Mme Edith MAURIN
- Suppléant : M. Serge MERCECA

N°58 : EVRY SCIENCES ET INNOVATION – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant de la Communauté d'agglomération à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association Evry Sciences et Innovation :

- Mme Line MAGNE

N°59 : CONTRATS DE TERRITOIRE CONCLUS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE - DESIGNATION DES REFERENTS "DEVELOPPEMENT DURABLE" ET DES REFERENTS "APPEL DES 100"

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE élus en qualité de référent « développement durable » :

- M. Serge MERCECA
- Mme Martine BOUIN
- M. Jacky BORTOLI
- Mme Edith MAURIN

DESIGNE élus en qualité de référent « appel des 100 » :

- Mme Martine BOUIN
- Mme Djouma DIARRA
- Mme Claire TAWAB
- Mme Laurence HEQUET

N° 60 : SOCIETE EAU DU SUD PARISIEN – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentante de la Communauté d'agglomération à l'Assemblée générale ordinaire de la société Eau du Sud Parisien et qui pourra candidater aux fonctions de censeur au sein du conseil d'administration :

- Mme Edith MAURIN.

N° 61 : COMMISSION SPECIALE DE L'ENTENTE DE LA STEP DE BOISSETTES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au sein de la Commission spéciale de l'entente de la STEP de Boissettes :

- M. Maurice POLLET
- M. Jean-Louis DUVAL
- Mme Edith MAURIN

N° 62 : COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE MELUN VILLAROCHE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Melun Villaroche (SMO pôle d'activités Villaroche) :

2 délégués titulaires :

- M. Alain AUZET
- Mme Line MAGNE

2 délégués suppléants :

- M. Jean-Baptiste ROUSSEAU
- Mme Eléonore PAYS

N°63 : COMITE STRATEGIQUE SOCIETE DU GRAND PARIS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant de la Communauté d'agglomération au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris :

- M. Michel BISSON

N°64 : COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au sein de la Commission départementale des risques naturels majeurs pour une durée de trois ans renouvelables :

- Titulaire : M. Alain AUZET
- Suppléant : M. Olivier CHAPLET

N°65 : CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC L'ADEME – DISPOSITIF PRO'MOBILITE – DESIGNATION D'UN REFERENT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme référent de la Communauté d'agglomération dans le cadre du contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME :

- M. Olivier CHAPLET

N°66 : COMITE D'AGREMENT DES ENTREPRISES CANDIDATES A LA LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES – TERRITOIRE DE GRIGNY – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Point retiré.

N°67 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC PARIS REGION ENTREPRISES POUR L'ORGANISATION DU MIPIM – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes avec Paris Région Entreprises pour l'organisation du MIPIM 2016 :

- Titulaire : M. Michel BISSON
- Suppléante : Mme Martine CARTAU-OURY

N°68 : ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération dans les établissements publics locaux d'enseignement avec voix délibérative :

COLLEGES		
COMBS-LA-VILLE	Collège les Aulnes	Mme Françoise SAVY
CORBEIL-ESSONNES	Collège L. Sédar Senghor	Mme Nathalie BAUSIVOIR
	Collège La Nacelle	M. Volkan AYKUT
EVRY	Collège Le Village	M. Jacques LONGUET
GRIGNY	Collège Jean Vilar	Mme Claire TAWAB
RIS-ORANGIS	Collège Jean Lurçat	M. Serge MERCECA
	Collège Albert Camus	Mme Françoise SURRAULT
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	Collège de La Tuilerie	M. Yann PETEL
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Collège Henri Wallon	M. Alain BRIARD
VILLABE	Collège Rosa Parks	M. Karl DIRAT

LYCEES		
BONDOUFLE	Lycée François Truffaut	M. Jean HARTZ
CESSON	Lycée Sonia Delaunay	M. Olivier CHAPLET
COMBS-LA-VILLE	Lycée Galilée	Mme Françoise SAVY
	Lycée Jacques Prévert	Mme Françoise SAVY
CORBEIL-ESSONNES	Lycée Robert Doisneau	M. Jean-Michel FRITZ
COURCOURONNES	Lycée Georges Brassens	Mme Laurence HEQUET
ETIOLLES	Lycée hôtelier Château des Coudraies	
EVRY	Lycée Auguste Perret	M. Jacques LONGUET
	Lycée Baudelaire	M. Jacques LONGUET
	Lycée des Loges	AU
MOISSY-CRAMAYEL	Lycée La Mare Carrée	Mme Marilyn HUMPHREY
RIS-ORANGIS	Lycée P. Mendès-France	Mme Françoise SURRAULT
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Lycée Pierre Mendès France	M. Maurice POLLET
	Lycée Antonin Carême	M. Dominique CAROTINE

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération dans les établissements publics locaux d'enseignement à titre consultatif :

COLLEGES		
BONDOUFLE	Collège Charles Péguy	M. Arnaud BARROUX
CESSON	Collège du Grand Parc	M. Jean-Louis DUVAL
COMBS-LA-VILLE	Collège les Cites Unies	Mme Françoise SAVY
CORBEIL-ESSONNES	Collège Chantemerle	Mme Pascaline VANDENHEEDE
	Collège Louise Michel	M. Damanguere Redanga N'GAIBONA
EVRY	Collège Paul Eluard	Mme Danielle VALERO
	Collège Montesquieu	Mme Danielle VALERO
	Collège Les Pyramides	Mme Danielle VALERO
	Collège Galilée	Mme Danielle VALERO
GRIGNY	Collège Sonia Delaunay	Mme Claire RENKLICAY
	Collège Pablo Neruda	Mme Claire TAWAB
LIEUSAIN	Collège Saint-Louis	Mme Valérie LENGARD
	Collège La Pyramide	Mme Valérie LENGARD
LISSES	Collège Rosa Luxembourg	
MOISSY-CRAMAYEL	Collège La Boétie	Mme Marilyn HUMPHREY
	Collège Les Maillettes	Mme Marilyn HUMPHREY
NANDY	Collège Robert Buron	M. René RÉTHORÉ
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	Collège Camille Claudel	Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Collège La Grange du Bois	M. Maurice POLLET
	Collège Louis Armand	Mme Eléonore PAYS
SOISY-SUR-SEINE	Collège de l'Ermitage	M. Jean-Baptiste ROUSSEAU
VERT-SAINT-DENIS	Collège Jean Vilar	M. Eric BAREILLE

N°69 : ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentantes de la Communauté d'agglomération à l'association *Institut Universitaire Technologique Sénart Fontainebleau* :

- 1 déléguée titulaire : Mme Line MAGNE
- 1 déléguée suppléante : Mme Françoise SAVY

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération à la *Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Evry-Val d'Essonne* :

- 1 déléguée titulaire : Mme Line MAGNE
- 1 délégué suppléant : M. Jérôme BREZILLON

DESIGNE comme représentante de la Communauté d'agglomération à l'*Unité de formation et de recherche « Sciences de l'homme et de la société » de l'Université d'Evry-Val d'Essonne* :

- 1 déléguée : Mme Line MAGNE

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération à l'*Unité de formation et de recherche « Sciences fondamentales appliquées » de l'Université d'Evry-Val d'Essonne* :

- 1 déléguée titulaire : Mme Line MAGNE
- 1 délégué suppléant : M. Jacques LONGUET

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération à l'*Unité de formation et de recherche « Sciences et technologie » de l'Université d'Evry-Val d'Essonne* :

- 1 délégué titulaire : Mme Line MAGNE
- 1 délégué suppléant : M. Jacques LONGUET

DESIGNE comme représentante de la Communauté d'agglomération au *Conseil académique de l'Université Paris-Saclay* :

- 1 déléguée : Mme Line MAGNE

DESIGNE comme représentante de la Communauté d'agglomération au *Conseil d'école de Telecom école de management* :

- 1 déléguée : Mme Danielle VALERO

DESIGNE comme représentante de la Communauté d'agglomération au *Conseil d'école de Telecom Sud Paris* :

- 1 déléguée : Mme Line MAGNE

N°70 : ASSOCIATION INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET METIERS (ICAM) - SITE DE PARIS-SENART – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonnes-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentante de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'association ICAM :

- Mme Line MAGNE

N°71 : GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération à l'Assemblée générale du GART :

- Titulaire : M. Olivier CHAPLET
- Suppléant : M. Jean-François BAYLE

N°72 : ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (ADCF) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant de la Communauté d'agglomération à l'Assemblée générale de l'Assemblée des Communautés de France (A.D.C.F.) :

- M. Francis CHOUAT

N°73 : COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, à mains levées, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant de la Communauté d'agglomération au sein du collège des élus de l'Assemblée départementale du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (C.N.A.S.) :

- M. Jean HARTZ

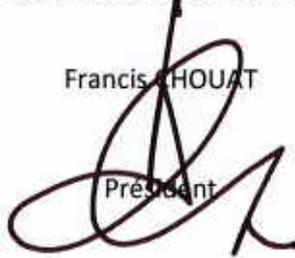
DESIGNE le représentant de la collectivité au sein du collège des agents de l'Assemblée départementale du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (C.N.A.S.) :

- Mme Anne DAVY

Séance levée à 18h45.

Fait à Courcouronnes, le 21 mars 2016

Francis CHOUAT
Président



Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text in the upper middle section.

Third block of faint, illegible text in the middle section.

Fourth block of faint, illegible text in the lower middle section.

A line of faint, illegible text, possibly a signature or a specific reference.

Faint text at the bottom right, possibly a date or a reference number.

Faint text at the bottom left, possibly a footer or a reference.

A large, stylized handwritten signature or mark in blue ink, located in the bottom left corner.